

**EXTRAIT**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole**Séance du 9 décembre 2019**

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 30
Nombre de procurations : 03
Nombre de conseillers votants : 33
Date de convocation : 3 décembre 2019
Date de publication : 17 décembre 2019

Conseillers-ères présents-es : Mme Isabelle MANGIN, Présidente

Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
M. Daniel GERMOND, M. Philippe JABOVISTE, M. Jean-Philippe LEFÈVRE,
Mme Justine GRUET, M. Pascal JOBEZ, Mme Sylvette MARCHAND, M.
Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-
Pascal FICHÈRE, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Annie MAIRE-AMIOT,
Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine
NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Claire
BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Laetitia CUSSEY,
M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Claude WAMBST, M. Gilbert CARD,
Mme Françoise BARTHOULOT, M. Ako HAMD AOUI, M. Jean BORDAT, M.
Jean-Marie SERMIER, M. Timothée DRUET, M. Mohamed MBITEL

Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :

Mme Frédérique DRAY à Mme Sylvette MARCHAND
M. Sevin KAYI à M. Jean-Marie SERMIER
Mme Esther SCHLEGEL à M. Jean-Baptiste GAGNOUX
Mme Laetitia CUSSEY à Mme Nathalie JEANNET (jusqu'à la DCM
19.09.12.116)
Mme Sylvie HEDIN à M. Ako HAMD AOUI

Conseillers-ères absents-es non représentés :

M. Alexandre DOUZENEL (DCM 19.09.12.118) ; Mme Françoise
BARTHOULOT (DCM 19.09.12.121-122) ; Mme Isabelle MANGIN (DCM
19.09.12.121-141-142) ; Mme Nathalie JEANNET (DCM 19.09.12.121-
130) ; Mme Catherine DEMORTIER (DCM 19.09.12.121) ; M. Stéphane
CHAMPANHET (DCM 19.09.12.121-134-135) ; M. Jean BORDAT (DCM
19.09.12.121) ; M. Mohamed MBITEL (DCM 19.09.12.121) ; Mme Annie
MAIRE-AMIOT (DCM 19.09.12.123-124) ; M. Jean-Baptiste GAGNOUX
(DCM 19.09.12.124-125-126) ; M. Gilbert CARD (DCM 19.09.12.128-
129) ; M. Jean-Claude WAMBST (DCM 19.09.12.130-131) ; M. Mathieu
BERTHAUD (DCM 19.09.12.137-139-144) ; M. Ako HAMD AOUI (DCM
19.09.12.141-142) ; M. Jean-Philippe LEFÈVRE (DCM 19.09.12.141-142-
143)

Référence

19.09.12.125

CommissionFonctionnement de
l'Institution**Objet**Revalorisation de la
participation au
financement de la
protection sociale des
agents de la Ville de Dole**Secrétaire de séance**

Catherine DEMORTIER

Rapporteur

Isabelle MANGIN

Par délibération du Conseil Municipal n°12.06.11.125 du 6 novembre 2012, il a été décidé d'instaurer une participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents de la ville de Dole dans le cadre d'une Garantie Maintien de Salaire labellisée.

Cette participation a été fixée à 84 euros par an et par agent présent depuis six mois au moins dans la collectivité sur présentation d'une attestation de labellisation du contrat. Le versement est effectué mensuellement à raison de 7 euros.

En concertation avec les organisations syndicales dans le cadre de réunions de dialogue social, il est proposé de revaloriser cette participation annuelle à compter du 1^{er} janvier 2020 et de la porter à 120 euros par agent présent depuis six mois au moins dans la collectivité sur présentation d'une attestation de labellisation de son contrat. Le versement sera effectué mensuellement à raison de 10 euros à compter du 1^{er} janvier 2020. Le montant de cette participation mensuelle ne pourra pas être supérieur au montant de la cotisation mensuelle versée par l'agent à l'organisme labellisé.

Il est précisé que chaque agent choisit librement son contrat. Pour pouvoir bénéficier de la participation, l'agent devra présenter un contrat souscrit auprès d'un opérateur habilité et labellisé. La liste des contrats labellisés est disponible et mise à jour régulièrement sur le site de la Direction Générale des Collectivités.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 88,
Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,
Vu l'avis favorable du Comité Technique du 29 novembre 2019,
Vu l'avis favorable de la Commission « Fonctionnement de l'Institution » du 6 décembre 2019,

Considérant l'intérêt des agents de souscrire à un contrat de garantie maintien de salaire,
Considérant l'importance d'accompagner les agents pour leur permettre de souscrire à cette garantie,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **FIXE** le montant annuel de la participation garantie maintien de salaire de la ville de Dole à 120 euros par agent présent depuis six mois au moins dans la collectivité à compter du 1^{er} janvier 2020,
- **AUTORISE** le versement mensuel de cette participation à hauteur de 10 euros à compter du 1^{er} janvier 2020, dans la limite du montant de la cotisation mensuelle versée par l'agent à l'organisme labellisé,
- **PRÉCISE** que la participation est versée à chaque agent présent depuis six mois au moins dans la collectivité sur présentation d'une attestation de labellisation de contrat garantie maintien de salaire.

Fait à Dole, le 9 décembre 2019
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :
Pilotage et Coordination
Trésorerie Municipale du Grand Dole
Pôle Moyens et Ressources/Finances/Ressources Humaines

Jean-Baptiste GAGNOUX

